

PROFESSIONNELS

# TARIFS

au 1<sup>er</sup> janvier 2015

---

CONDITIONS APPLIQUÉES  
AUX OPÉRATIONS BANCAIRES

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE

 **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**  
**ALGÉRIE**

# Conditions appliquées à la clientèle de Professionnels\*

Tarifs en vigueur au 01/01/2015

Voici les principales conditions appliquées aux opérations bancaires des professionnels.

**Toutes ces informations vous seront utiles pour choisir les produits / services les mieux adaptés à vos attentes et pour améliorer la gestion de vos opérations bancaires.**

Bien entendu, pour toutes précisions complémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec un conseiller dans l'une de nos agences Société Générale Algérie.

Toute prestation non prévue dans cette brochure fera l'objet d'une facturation préalablement négociée.

Les tarifs des opérations sont exprimés en DZD HT.

Conformément à l'alinéa 13 de l'article 02 du code des taxes sur le chiffre d'affaires, toutes les opérations réalisées par la banque sont soumises à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 17% (taux en vigueur depuis 01/07/2004).

**TBSGA** (Taux de Base Société Générale Algérie) : Taux de référence fixé par la banque (taux révisable, fixé à 6.40% HT l'an à compter du 1er décembre 2009).

**Marge** : Selon maturité et appréciation du dossier.

Le taux appliqué à nos concours ne pourra dépasser le taux excessif publié par la Banque d'Algérie pour chaque catégorie de crédit, à la date de son octroi.

\* Sont aussi soumises à ces conditions de banque : Ambassades et Associations

# SOMMAIRE

<b>1   VOTRE COMPTE AU QUOTIDIEN L'OUVERTURE ET LA VIE DU COMPTE</b>	<b>4</b>
Ouverture, clôture Relevés de compte Tenue de compte Services en agence	
<b>2   VOS SERVICES DE BANQUE À DISTANCE</b>	<b>5</b>
Abonnement mensuel aux services de banque à distance Monétique	
<b>3   VOS ENCAISSEMENTS ET VOS RÈGLEMENTS</b>	<b>6</b>
Virements Chèques Effets Espèces	
<b>4   VOS OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER</b>	<b>8</b>
Commissions diverses Crédit documentaire Remise documentaire Garanties internationales	
<b>5   VOS FINANCEMENTS</b>	<b>10</b>
<b>6   VOS PLACEMENTS PROFESSIONNELS</b>	<b>11</b>
Dépôts en devises Dépôts en dinars Autres services	
<b>7   FRAIS DIVERS</b>	<b>11</b>
<b>LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À VOTRE SERVICE</b>	<b>12</b>
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>13</b>
<b>COMMENT RÉSOUDRE VOS DIFFICULTÉS</b>	<b>15</b>

# 1 | VOTRE COMPTE AU QUOTIDIEN

L'OUVERTURE ET LA VIE DU COMPTE	Commissions DZD HT	Date de valeur
Ouverture de compte	Gratuit	/
Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire	Gratuit	/
Délivrance de chèqueier	Gratuit	/
Clôture de compte	Gratuit	J-1
LES RELEVÉS DE COMPTE	Commissions DZD HT	Date de valeur
Trimestriels envoyés par courrier	Gratuit	/
Supplémentaire retiré au guichet	200 / Relevé	J-1
LA TENUE DE COMPTE	Commissions DZD HT	Date de valeur
Frais de tenue de compte en dinars	750 / Trimestre	J-1
Commissions de mouvement	0,05 % calculée sur le montant des opérations au débit du compte (Plafond : 12 000/ Trimestre)	J-1
Frais de tenue de compte Compte En Dinars Algériens Convertibles -CEDAC-	1 000 / Trimestre + 0,05 % calculé sur le montant des opérations au débit du compte (Plafond : 3 500 / Trimestre)	J-1
Frais de tenue de compte Intérieur Non Résident - INR -	2 000 / Trimestre	J-1
Frais de tenue de compte devises	Gratuit	/
Gestion d'un compte capital	15 000	J-1
Ouverture d'un dossier pour traitement d'un avis à tiers détenteur, d'une saisie reçue	5 500	J-1
SERVICE EN AGENCE	Commissions DZD HT	Date de valeur
Procuration / mandataires	500 + Timbre fiscal	J-1
Attestation de solvabilité	20 000	J-1
Attestation tout type ( sauf attestation de solvabilité)	2 500	J-1
Duplicata (avis de débit, crédit...)	150 / Avis	J+1

## 2 | VOS SERVICES DE BANQUE À DISTANCE

ABONNEMENT MENSUEL AUX SERVICES DE BANQUE À DISTANCE	Commissions DZD HT	Date de valeur
SG@NET PRO	750	J-1
SOGELINE PRO	185	J-1
MESSAGI PRO	270	J-1
MESSAGI PRO SWIFT	240	J -1
MONÉTIQUE	Commissions DZD HT	Date de valeur
Installation du Terminal de Paiement Electronique «TPE»	Gratuit	/
Location du TPE	1 500 / Mois	J-1
Location du TPE GPRS	2 300 / Mois	J-1
Frais de transaction	Montant de la transaction ≤ 2 000 : 2 Montant de la transaction ≥ 2 000 : 6	J-1

### 3 | VOS ENCAISSEMENTS ET VOS RÉGLEMENTS

VIREMENTS	Commissions DZD HT	Date de valeur
<b>LES VIREMENTS ÉMIS</b>		
Virement de compte à compte même agence Société Générale Algérie	Gratuit	J - 1
Virement en faveur d'un client d'une autre agence Société Générale Algérie	100	Veille calendrier jour d'exécution
Virement en faveur d'un client d'une autre banque et CCP	220	Veille calendrier jour d'exécution
Virement ARTS	0,05% (Min. 1 500 , Max. 5 000)	Veille calendrier jour d'exécution
<b>LES VIREMENTS REÇUS</b>		
Commissions DZD HT		
Date de valeur		
Virement reçu d'une autre agence Société Générale Algérie	Gratuit	J + 1
Virement reçu autres banques	Gratuit	J + 1
Virement reçu ( ccp/ trésor public/ trésor wilaya)	Gratuit	J + 1
Virement reçu ARTS	Gratuit	J + 1
<b>LES VIREMENTS PERMANENTS</b>		
Ouverture d'un dossier de traitement d'un virement permanent	1 000 / Par ouverture de dossier	J - 1
<b>VIREMENTS MULTIPLES</b>		
Forfait sur opération de virements multiples	1 000	J - 1
Virements multiples au sein de la même agence	Gratuit	J - 1
Virements multiples vers autres agences Société Générale Algérie	Gratuit	J - 1
Virements multiples vers autres banques ou CCP	20 / Bénéficiaire autre banque ou CCP	Veille calendrier jour d'exécution
Forfait Vir Express	500	J - 1
<b>CHEQUES</b>		
Commissions DZD HT		
Date de valeur		
<b>ENCAISSEMENTS</b>		
Remise de chèque tiré sur les caisses Société Générale Algérie	Gratuit	J + 1
Remise de chèque tiré sur une autre banque	220	J (Date d'échéance) + 1
Emission de chèque de banque pour un client Société Générale Algérie	850	J - 1
Annulation de chèque de banque	800	J + 1

CHEQUES	Commissions DZD HT	Date de valeur
<b>RÉGLEMENTS</b>		
Rejet chèque impayé inter agence	Gratuit	J - 1
Rejet chèque impayé autre banque	Gratuit	J - 1
Rejet chèque pour défaut de provision: - Frais de rejet ( y compris lettre d'injonction) - Ouverture d'un dossier de rejet de chèque déclaré	5 000	J - 1
Rejet de chèque autre motif	600	J - 1
Opposition sur chèque / chéquier	1 200 / Opposition	J - 1
<b>EFFETS</b>		
<b>ENCAISSEMENTS</b>		
Remise d'effet tiré sur les caisses Société Générale Algérie	300 / Effet	J (Date d'échéance) + 1
Remise d'effet tiré sur une autre banque	300 / Effet	J (Date d'échéance) + 2
<b>RÉGLEMENTS</b>		
Effet remis à l'escompte par un client Société Générale Algérie retourné impayé	2 200	Jour échéance effet
Effet émis par un client Société Générale Algérie retourné impayé	2 200	Jour échéance effet
Effet remis à l'encaissement par un client Société Générale Algérie retourné impayé	1 200	Jour échéance effet
<b>ESPECES</b>		
<b>VERSEMENTS</b>		
Versement espèce dans l'agence domiciliataire ( titulaire ou tiers)	Gratuit	J + 1
Versement espèce effectué dans une autre agence Société Générale Algérie ( titulaire ou tiers)	0,1% (Min. 1 000, Max. 10 000)	J + 1
<b>RETRAITS</b>		
Retrait espèce auprès de l'agence domiciliataire pour tout montant	Gratuit	J - 1
Retrait espèce aux guichets d'une autre agence Société Générale Algérie	Gratuit 1 000 si retrait > 150 000	J - 1
Mise à disposition dans une autre agence Société Générale Algérie	1 500	Veille calendrier jour d'exécution

## 4 | VOS OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

COMMISSIONS DIVERSES	Commissions DZD HT	Date de valeur
Domiciliation Import Marchandises	3 000	Jour de domiciliation
Domiciliation Import Services	3 000	Jour de domiciliation
Domiciliation Export	3 300	Jour de domiciliation
Annulation Domiciliation	Gratuit	/
Transfert en exécution de tous types de règlements (y compris transfert de dividende) et opération de change commercial	0,25% avec min. 2 500 + 2 500 de frais de swift + 0,10% sur le montant du transfert (Commission due réglementairement à la BA, taux actuellement en vigueur)	Date de valeur du transfert
Rapatriement en exécution de tous types de règlements	2 000	Jour de rapatriement
Commission sur rapatriement de fonds - Opérations courantes et non courantes	1% Max. pour les opérations de change sur Euro et USD 1,25% Max. pour les opérations de change sur autres devises	J - 1
Encaissement de chèque à l'étranger	1 500 + frais de courrier + frais de correspondant	Jour de traitement
Virement reçu ARTS	Gratuit	J + 1
CRÉDIT DOCUMENTAIRE	Commissions DZD HT	Date de valeur
IMPORT		
Ouverture d'un crédit documentaire	3 000 + 2 500 frais de Swift	J - 1
Modification ou annulation	3 000	J - 1
Engagement CREDOC à vue ou avec différé de règlement	0,25% par trimestre mobile indivisible sur le montant provisionné avec min. 2 500 0,65% par trimestre mobile indivisible sur le montant non provisionné avec min. 2 500	J - 1
Levée de document si conforme	Gratuit	J - 1
Frais de correspondant	Selon les conditions du correspondant	Date de règlement
Rémunération de la provision sur crédit documentaire	Selon les conditions réglementaires	Jour de la constitution de la provision + 30 jours
EXPORT		
Confirmation	Taux négocié selon risques pays et banque (min. 8 500 / Trim.)	J - 1
Notification de l'ouverture	5 000	J - 1
Modification ou annulation	5 000 + 4 500 frais Swift	J - 1
Annulation d'un crédit documentaire confirmé	6 000 + 4 500 frais Swift	J - 1
Examen et envoi des documents	5 000	J - 1



REMISE DOCUMENTAIRE		
	Commissions DZD HT	Date de valeur
<b>IMPORT</b>		
Ouverture d'une remise documentaire	Gratuit	J - 1
Commission d'acceptation	3 000	J - 1
Modification /Annulation	Gratuit	J - 1
<b>EXPORT</b>		
Ouverture d'une remise documentaire	5 000	J - 1
Modification	5 500	J - 1
Annulation	2 500	J - 1
Envoi de documents à la banque du tiré	0,1% (min. 1 000) + frais de courrier	J - 1
Avis de sort	3 000 + 4 500 de frais de swift	J - 1
GARANTIES INTERNATIONALES - ÉMISSION D'UNE GARANTIE OU D'UNE STANDBY		
	Commissions DZD HT	Date de valeur
Lettre de crédit	0,25% par trimestre mobile indivisible sur le montant provisionné avec min. 2 500 0,65% par trimestre mobile indivisible sur le montant non provisionné avec min. 2 500	J - 1
Frais de réémission d'une garantie contre garantie par une banque étrangère de premier ordre	Selon risque de contrepartie	Perception des frais par la banque contre garantie
Virement devise ordonné sur autre banque par compensation	1 100	J - 1
Dossier introduit par Société Générale Algérie auprès de la Banque d'Algérie pour le compte du client	Selon la nature et la complexité du dossier (Min. 10 000 )	J - 1
Allocation en devises pour missions professionnelles à l'étranger	5 000 / An pour constitution du dossier + 1 000 par personne	J - 1

## 5 | VOS FINANCEMENTS

VOS FINANCEMENTS	Commissions DZD HT	Date de valeur
Frais d'étude de dossier de crédit	25 000	J - 1
Introduction d'une Demande de Concours Ponctuels -DCP-	1% (Min. 5 000, Max. 50 000)	J - 1
Prise de garantie	Gratuit	/
Crédit Moyen Terme	Taux de base Société Générale Algérie + Marge	J + 1
Financement leasing	Simulation de gré à gré selon montant et durée	J + 1
Découvert autorisé	Taux de base Société Générale Algérie + Marge	/
Crédit Spot (mobilisable par tirage billets à 90 jours max)	De gré à gré (selon montant / Durée)	/
Intérêts débiteurs sur compte (non autorisé)	Taux de base Société Générale Algérie + Marge	Jour de l'exécution
Frais sur dépassement solde	325 / Opération Max. 1 625 / Jour	J - 1
Escompte* sur traite	Taux de base Société Générale Algérie + Marge	Jour de l'exécution
Avance sur facture dédiée aux pharmaciens "Cashpharm" (Max 120 jours)	Taux de base Société Générale Algérie+ Marge + 1 000 par avance	Jour de l'exécution
Actes préétablis sur cautions	4 000	Jour de l'exécution
Actes établis par Société Générale Algérie sur cautions	6 500	Jour de l'exécution
Avals	3 500	Jour de l'exécution
Caution / aval provisionnée à 100%	1% par an / Perçu par trimestre civil indivisible (min. 2 500)	J - 1
Caution / aval provisionnée partiellement	2% par an / Perçu par trimestre civil indivisible (min. de 2 500)	J - 1
Caution / Aval non provisionnée	4% par an / Perçu par trimestre civil indivisible (min. de 2 500)	J - 1
Commission de gestion ( tous types d'engagement)	0,75% sur le montant total des lignes consenties (min. 25 000 et max.100 000)	J - 1
Commission de non-utilisation sur Crédit Moyen Terme	1% du montant du crédit consenti Commission prélevée par trimestre et calculée sur le restant non utilisé	J - 1
Pénalité échéances impayée	Crédit à moyen terme : Taux contractuel + Marge + 5 000 de frais Avances sur factures et crédit Spot : Taux contractuel + Marge + 5 000 de frais	J - 1
Dossier simplifié (prov. À 100%)	0,1% (Min. 15 000, Max. 100 000)	J - 1

\* Le nombre de jours calculé pour l'escompte est égal au nombre de jours séparant la date d'escompte de la date d'échéance + un (1) jour de banque

## 6 | VOS PLACEMENTS PROFESSIONNELS

DÉPÔTS EN DEVISES	Commissions DZD HT	Date de valeur
Compte devise à vue et à terme (min 3 mois)	Taux fixé trimestriellement par la Banque d'Algérie	/
DÉPÔTS EN DINARS	Commissions DZD HT	Date de valeur
Dépôts à terme et Bons de Caisse	Rémunération en fonction des conditions du marché*	/
AUTRES SERVICES	Commissions DZD HT	Date de valeur
Opposition sur Bons de Caisse	5 000 / Bon	J - 1
Remboursement anticipé des Bons de Caisse	Indemnisation de rupture : 1% de moins sur taux de la période courue	/

\* Les intérêts sont servis semestriellement et leurs taux sont progressifs par paliers de montants

## 7 | FRAIS DIVERS

FRAIS DIVERS	Commissions DZD HT	Date de valeur
Fax ou téléphone sur le territoire national	100 / Page ou appel	J - 1
Fax ou téléphone sur l'international	500 / Page ou appel	J - 1
Photocopies	50 / Feuille	J - 1
Recherche de document (moins d'un an)	1 000 / Dossier	J - 1
Recherche de document (plus d'un an)	3 000 / Dossier	J - 1
Duplicata de document d'immatriculation Leasing	2 000 / Demande	J - 1
Location d'une boîte à courrier	2 500 / An	J - 1

# LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALGÉRIE À VOTRE SERVICE

## **Votre conseiller en Agence**

Votre conseiller est votre interlocuteur privilégié dans votre Agence Société Générale Algérie. Il est là pour apporter des réponses à vos besoins bancaires et financiers. Vous pouvez le contacter personnellement par téléphone pour obtenir un renseignement ou le rencontrer pour réaliser une étude plus approfondie sur un sujet qui vous préoccupe.

## **Flyers et dépliants de nos produits à disposition dans votre agence**

Conçus pour vous, les flyers et les dépliants présentent les différents produits et services que Société Générale Algérie met à votre disposition.

## **Internet SG@NET PRO**

**[www.sganet.sgalgerie.com.dz](http://www.sganet.sgalgerie.com.dz)**

Vous accédez via internet, en toute facilité, à un grand nombre de services bancaires mis à votre disposition par la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALGÉRIE

Sans avoir à vous déplacer, vous gérez vos comptes en toute tranquillité et réalisez toutes sortes d'opérations :

- Consultation de comptes.
- Visualisation et téléchargement de relevés de comptes.
- Réalisation de virements
- Commande de chèquiers

## **Messagi Pro**

Simple, pratique et réactif, Messagi Pro envoie l'essentiel de votre compte par SMS, sur votre téléphone portable, quelque soit l'opérateur et la nature de l'abonnement téléphonique

## **Le centre d'appel Sogeline Pro**

Pour accéder à votre compte, avoir le solde, demander un chéquier ou tout simplement vous renseigner auprès de nos télé-conseillers sur tous nos produits, la Société Générale Algérie met à votre service le premier centre d'appel bancaire en Algérie pour les professionnels, il suffit d'appeler le **021 45 11 55**.

# GLOSSAIRE

## A

### **Autorisation de prélèvement**

Autorisation donnée par le client à sa banque de payer les prélèvements qui seront présentés par une société ou des créanciers désignés par l'autorisation.

## C

### **Chèque**

Moyen de paiement normalisé avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer au bénéficiaire du chèque la somme inscrite sur celui-ci. La provision doit être disponible lors de l'émission du chèque et maintenue jusqu'à sa présentation.

Ce dernier doit contenir :

- La dénomination de chèque, insérée dans le texte même du titre et exprimée dans la langue employée pour la rédaction de ce titre ;
- Le mandat pur et simple de payer une somme déterminée ;
- Le nom de celui qui doit payer (tiré) ;
- L'indication de la date et du lieu où le chèque est créé ;
- La signature de celui qui émet le chèque (tireur).

### **Chèque de banque**

Chèque émis par une banque à la demande du client et dont le montant, immédiatement débité du compte de dépôt du client, est ainsi garanti.

Les chèques de banque sont souvent exigés pour le règlement d'achats importants.

### **Chèque sans provision**

Chèque émis sur un compte de dépôt dont le solde disponible ou le découvert autorisé est insuffisant pour régler le montant du chèque. L'émetteur se voit interdit d'émettre des chèques jusqu'à ce qu'il régularise sa situation. L'émission d'un chèque sans provision entraîne des frais bancaires.

### **Code BIC (Bank Identifier Code)**

Code permettant d'identifier une banque au niveau international. Il se trouve sur le relevé de compte. Il est nécessaire au traitement automatisé des virements européens et internationaux.

### **Code IBAN (International Bank Account Number)**

Code permettant d'identifier un compte bancaire au niveau international. Il se trouve sur le relevé de compte. Il est nécessaire au traitement automatisé des virements européens et internationaux.

### **Code RIB (Relevé d'Identité Bancaire)**

Code permettant d'identifier les coordonnées bancaires d'un client. Le RIB comporte le nom du titulaire du compte, le nom de la banque, le code établissement, le code guichet, le numéro de compte et la clé de contrôle.

Désormais, y figurent également le code IBAN et le BIC. Il peut être communiqué par le client à tous ses débiteurs ou créanciers pour permettre l'enregistrement automatique des opérations (virements, prélèvements) sur son compte.

### **Convention de compte de dépôt**

Contrat signé entre une banque et une personne physique n'agissant pas pour des besoins professionnels. Il précise les conditions dans lesquelles fonctionne ce compte ainsi que les droits de chacune des deux parties. Toute ouverture d'un compte de dépôt donne lieu obligatoirement à la signature d'une convention de compte de dépôt.

### **Compte commercial ou compte courant**

Compte ouvert en faveur des entreprises publiques ou privées de droit algérien dans le cadre de leur activité. C'est un compte à vue, il abrite toutes les opérations de versements et de retraits et peut enregistrer des opérations de crédit bancaire

### **Compte CEDAC pour clientèle d'entreprises**

Compte en dinars convertibles ouvert au profit des entreprises étrangères ainsi qu'aux salariés étrangers travaillant en Algérie quelque soit le lieu de leurs résidences.

Il permet des retraits en monnaie nationale ainsi que des transferts de fonds vers l'étranger à l'appui de dinars convertibles. Il ne peut en aucun cas présenter de solde débiteur.

### **Compte INR (Intérieur Non Résident)**

Compte en dinar algérien ouvert en faveur des entreprises étrangères non résidentes établies à l'étranger, au titre des contrats conclus avec les entreprises de droit algérien et des ambassades étrangères accréditées en Algérie. Le compte ne doit jamais se trouver en situation débitrice.

## **Crédit documentaire**

Opération par laquelle la banque agissant pour le compte d'un de ses clients, importateur, s'engage jusqu'à une date déterminée, suivant les modalités d'exécution convenues et contre remise de documents spécifiés à régler, à un tiers exportateur ou prestataire étranger, la contre valeur des marchandises expédiées ou de la prestation effectuée.

## **D**

### **Domiciliation Import ou Export**

C'est une formalité administrative qui a pour objet d'identifier par immatriculation une transaction commerciale par un suivi physique et financier au regard des dispositions prévues par la réglementation du commerce extérieur et des changes.

## **E**

### **Effet de commerce**

Titre négociable représentant une créance de somme d'argent stipulée à court terme. Les effets de commerce à utilisation courante sont la lettre de change, le billet à ordre et le chèque.

### **Endos de chèque (ou Endossement)**

Formalités pour l'encaissement d'un chèque, le bénéficiaire signe au dos du chèque. L'encaissement d'un chèque par votre banque, pour le porter sur votre compte, nécessite un endossement préalable de votre part.

## **I**

### **Intérêts débiteurs**

Montants calculés en appliquant le taux d'intérêt conventionnel aux soldes débiteurs en valeur.

## **L**

### **Leasing**

Opération commerciale et financière réalisée par les banques et établissements financiers/sociétés de crédit bail légalement habilitées avec des opérateurs économiques nationaux ou étrangers, personnes physiques ou morales de droit privé et dont l'objet est la location avec option d'achat d'un bien meuble ou immeuble à usage professionnel ou fonds de commerce ou établissement artisanal.

## **O**

### **Opposition chèque(s) / chéquier(s) par l'émetteur (titulaire)**

Opération par laquelle l'émetteur d'un chèque ou le titulaire d'un chéquier signale à sa banque par courrier, Internet ou téléphone confirmé par courrier, la perte, le vol ou l'utilisation frauduleuse du chèque / chéquier ou le redressement / la liquidation judiciaire du bénéficiaire de ce(s) chèque(s) / chéquier(s).

## **R**

### **Remise documentaire Export**

Opération par laquelle l'exportateur (le tireur) par l'intermédiaire de sa banque transmet un jeu de documents à l'importateur étranger (le tiré) en contrepartie d'un règlement d'une marchandise exportée.

### **Remise documentaire Import**

L'encaissement documentaire ou remise documentaire est une opération par laquelle une Banque, sur instruction de son client exportateur, se charge du règlement auprès de l'importateur (tiré) par l'intermédiaire de sa Banque contre remise d'un certain ensemble de documents commerciaux. C'est donc un moyen de paiement et de financement.

## **V**

### **Virement ARTS (Algerian Real Time Settlement) urgent**

Virement échangé en interbancaire à J (date d'exécution). Il s'exécute soit à la demande du client ou pour tout montant supérieur ou égal à 1 000 000 DZD sans la demande du client.

### **Virement ARTS (Algerian Real Time Settlement) non urgent**

Virement échangé en interbancaire à J+1 (J, date d'exécution).

### **Vir Express**

Service qui permet de réaliser des virements multiples de masse.

# COMMENT RÉSOUDRE VOS DIFFICULTÉS ?

La Société Générale Algérie a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

## L'agence : votre premier interlocuteur

Rapprochez-vous tout d'abord de votre conseiller de clientèle ou du responsable de votre agence.

Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'agence, par téléphone, par lettre, par courriel ou par télécopie.

## Le service qualité

Toujours dans le souci de mieux répondre à vos besoins, la Société Générale Algérie met à votre disposition le service qualité.

Pour toute requête, vous pouvez vous adresser à notre service et nous envoyer un courrier, télécopie ou Internet, en utilisant les coordonnées indiquées ci-après :

### Service Qualité

Résidence El Kerma, 16 105, Gué de Constantine  
BP 55 - Birkhadem  
Tél. : 021 45 11 55  
Fax : 021 45 14 12  
Email : [sga.info@socgen.com](mailto:sga.info@socgen.com)

|  
À VOS CÔTÉS  
|

pour en savoir plus



pour prendre rendez-vous



Du Dimanche au Jeudi de 8h30 à 20h30  
Samedi de 15h à 20h30

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE

